

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°10

ZONE AU

FICHE TECHNIQUE :

Localisation : Les Cloutiers

Zone : AU

Surface totale : 0,9 hectare

Atouts :

Quartier résidentiel

Contraintes :

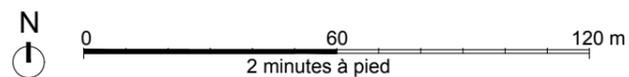
Equipements publics difficile d'accès

Faible offre de cheminements piétons

Maillage du quartier peu développé

LEGENDE :

-  Accès à créer
-  Accès piéton à créer
-  Zone du PPRI



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°10

ZONE AU

FICHE TECHNIQUE :

Localisation : Les Cloutiers

Zone : AU

Surface totale : 0,9 hectare

Atouts :

Quartier résidentiel

Contraintes :

Equipements publics difficile d'accès

Faible offre de cheminements piétons

Maillage du quartier peu développé

LEGENDE :

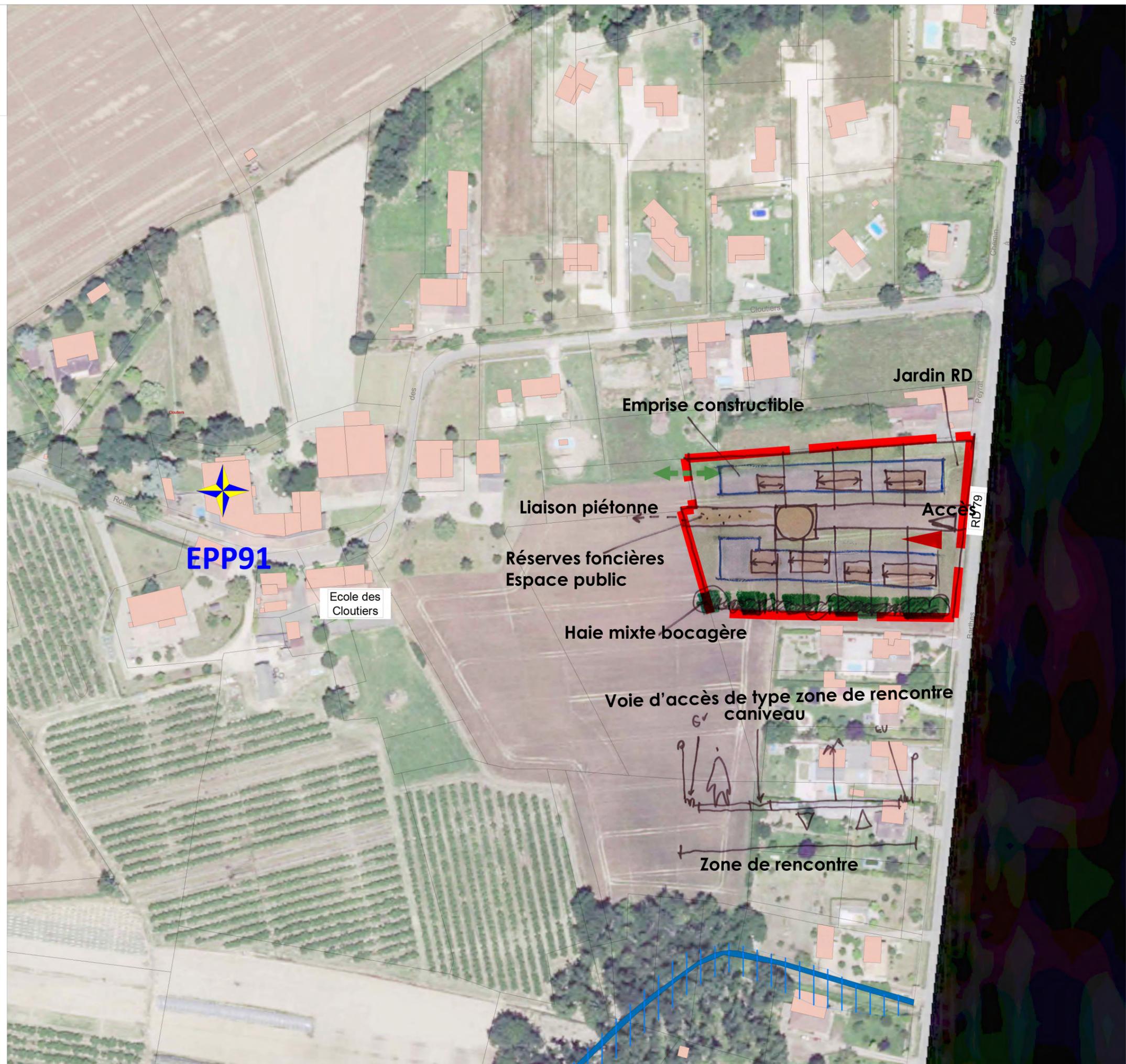
-  Accès à créer
-  Accès piéton à créer
-  Zone du PPRI



0 60 120 m
2 minutes à pied



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°11

ZONE AU

FICHE TECHNIQUE :

Localisation : Quartier du Chantre

Zone : AU

Surface totale : 4,2 hectares

Atouts :

Quartier résidentiel et industriel en reconversion

Maillage entre la rue de Cantecor et le Chemin de la Violette

Contraintes :

Equipements publics éloignés

Activités industrielles à proximité

Faiblesse des continuités piétonnes

LEGENDE :

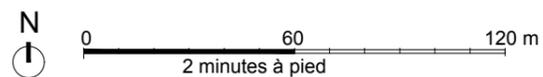
 Accès à créer

 Accès piéton à créer

 ER

 Secteurs définis au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme :
En cas de réalisation d'un programme de logements, une part minimum de ce programme doit être affectée à du logement social bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la variété des types de financements (PLAI, PLUS, PLS) et réparti de façon homogène sur l'ensemble du secteur

Ech. :



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°11

ZONE AU

FICHE TECHNIQUE :

Localisation : Quartier du Chantre

Zone : AU

Surface totale : 4,2 hectares

Atouts :

Quartier résidentiel et industriel en reconversion

Maillage entre la rue de Cantecor et le Chemin de la Violette

Contraintes :

Equipements publics éloignés

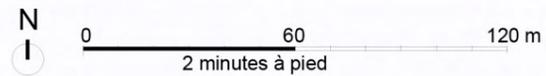
Activités industrielles à proximité

Faiblesse des continuités piétonnes

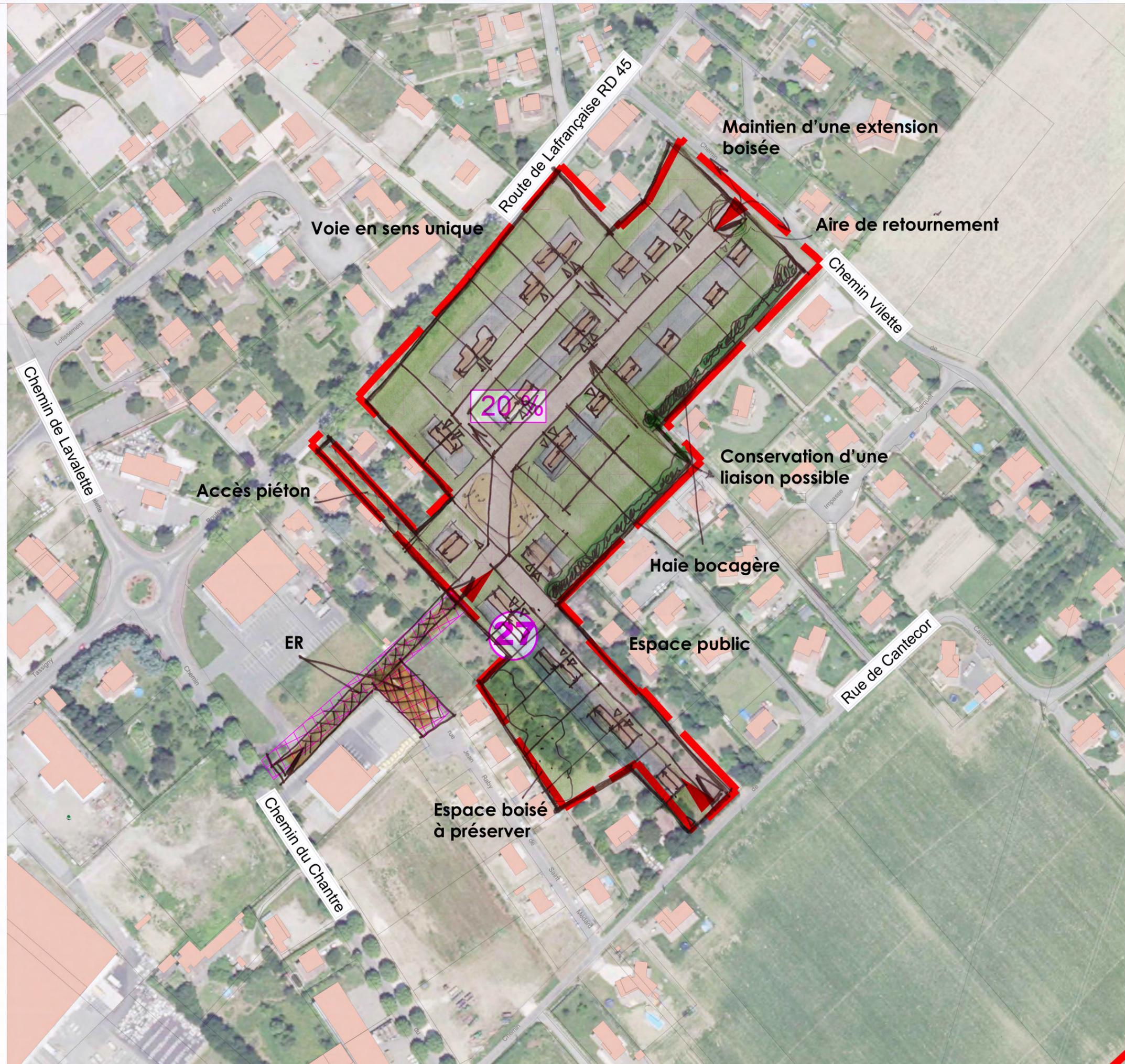
LEGENDE :

-  Accès à créer
-  Accès piéton à créer
-  ER
-  Secteurs définis au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme :
En cas de réalisation d'un programme de logements, une part minimum de ce programme doit être affectée à du logement social bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la variété des types de financements (PLAI, PLUS, PLS) et réparti de façon homogène sur l'ensemble du secteur

Ech. :



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°12

ZONE AU

FICHE TECHNIQUE :

Localisation : Quartier du Chantre

Zone : AU et AUb

Surface AU : 2,7 hectares

Surface AUb : 0,6 hectare

Atouts :

Activité industrielle en reconversion

Contraintes :

Equipements publics éloignés

Chemin du Chantre non aménagé pour les piétons

Quartier résidentiel et industriel en reconversion

Faible possibilité de maillage du quartier

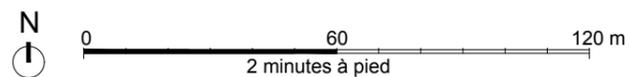
Traversée de lignes HTA

LEGENDE :

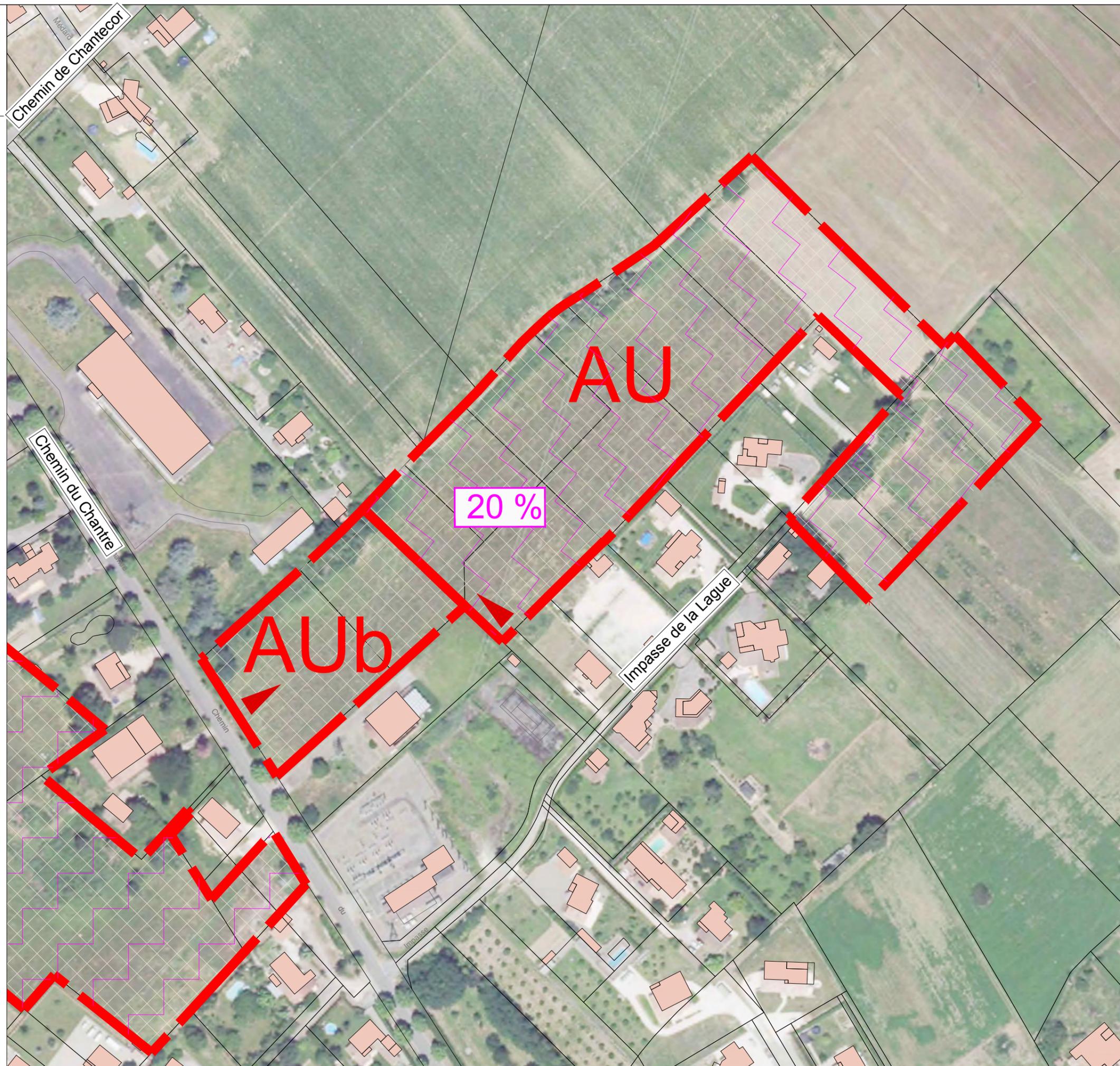
 Accès à créer

 Secteurs définis au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme :
En cas de réalisation d'un programme de logements, une part minimum de ce programme doit être affectée à du logement social bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la variété des types de financements (PLAI, PLUS, PLS) et réparti de façon homogène sur l'ensemble du secteur

Ech. :



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°12

ZONE AU

FICHE TECHNIQUE :

Localisation : Quartier du Chantre

Zone : AU et AUb

Surface AU : 2,7 hectares

Surface AUb : 0,6 hectare

Atouts :

Activité industrielle en reconversion

Contraintes :

Equipements publics éloignés

Chemin du Chantre non aménagé pour les piétons

Quartier résidentiel et industriel en reconversion

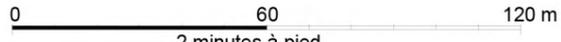
Faible possibilité de maillage du quartier

Traversée de lignes HTA

LEGENDE :

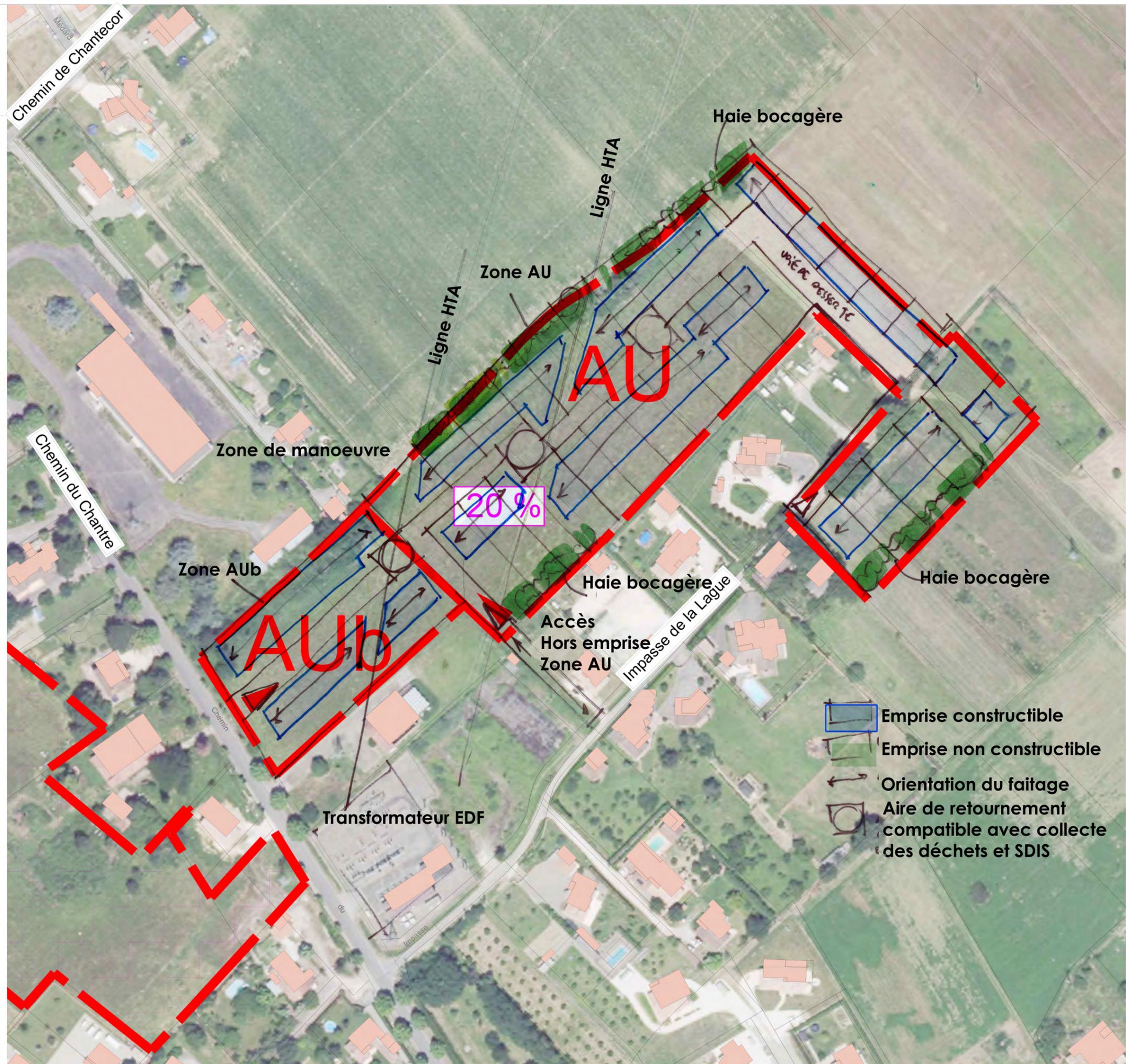
 Accès à créer

 Secteurs définis au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme :
En cas de réalisation d'un programme de logements, une part minimum de ce programme doit être affectée à du logement social bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la variété des types de financements (PLAI, PLUS, PLS) et réparti de façon homogène sur l'ensemble du secteur

Ech. :

0 60 120 m
2 minutes à pied



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°13

ZONE AU

FICHE TECHNIQUE :

Localisation : Est de la commune

Zone : AU

Surface totale : 2,6 hectares

Atouts :

Activité industrielle en reconversion

Contraintes :

Equipements publics éloignés

Chemin du Chantre non aménagé pour les piétons

Quartier résidentiel et industriel en reconversion

Faible possibilité de maillage du quartier

LEGENDE :

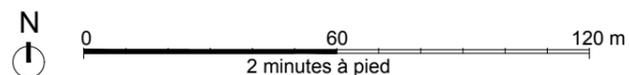
 Accès à créer

 Accès piéton à créer

 ER

 Secteurs définis au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme :
En cas de réalisation d'un programme de logements, une part minimum de ce programme doit être affectée à du logement social bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la variété des types de financements (PLAI, PLUS, PLS) et réparti de façon homogène sur l'ensemble du secteur

Ech. :



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST



